

CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011

Compte-rendu

Étaient présents : Mmes et MM. Bernard THIVEND, Maire, Isabelle DEMEURE BESSON, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Christian BUONO, Adjoints, Laurent FROMENT, Gisèle AULOIS, Walter MASTON, Pascale MACHILLOT, René PROST, Philippe NEMOZ, Catherine DAMUSEAU, Patrick TATU, Michel NELY, Maryline BURNOT et Marie-Pierre FAYOLLE

Absents excusés : Mme Anne-Laure DAVID, M. Georges PACAREAU

Public : deux personnes

Le compte-rendu de la réunion du 21 octobre est approuvé à l'unanimité.

2011-81 OBJET: FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Fonctionnement				
D-022 Dépenses imprévues	5 700.00			
D-023 Virement section investissement		5 700.00		
D-6411 Personnel titulaire	2 000.00			
D-6451 Cotisations urssaf	1 000.00			
D-6453 Cotisations caisses retraite	1 000.00			
D-6413 Personnel non titulaire		9 200.00		
D-64168 Autres emplois insertion		1 000.00		
D-6454 Cotisations Assedic		300.00		
D-6475 Cotisations médecine travail		1 500.00		
R-6419 Remboursement salaires				8 000.00
TOTAL fonctionnement	9 700.00	17 700.00		8 000.00
Investissement				
D-1641 Emprunts en euros		500.00		
D-2313-166 Acquisition tracteur et matériels		200.00		
R-1323.169 Porte ram			1 456.00	
R-1323.176 Restaurant scolaire porte		5 000.00		1 456.00
R-21 Virement section fonctionnement				5 700.00
TOTAL investissement	0.00	5 700.00	1 456.00	7 156.00
TOTAL GENERAL		13 700.00		13 700.00

Adopté à l'unanimité.

2011-79 : ARCHE DE NOÉ CONVENTION 2005 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2

M. le Maire rappelle au Conseil municipal l'avenant n° 1 à la convention conclue avec l'Arche de Noé.

La participation par habitant avait été fixée à 0.10 € pour l'année 2011.

Il convient de revoir ce montant pour les années 2012-2013.

Il est proposé de calculer la participation sur la base de :

- 0.110 € pour l'année 2012, arrondi à 200 €

- 0.115 € pour l'année 2013 arrondi à 210 €

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 2 sur les bases qui ont été délibérées.

Adopté à l'unanimité.

2011-72 OBJET : GARDERIE SCOLAIRE – TARIFS au 1^{er} janvier 2012

M. le Maire rappelle les tarifs appliqués au titre de l'année 2011 et demande au Conseil de délibérer sur ceux qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2012. Il est proposé d'appliquer une majoration de 2 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe ainsi les **tarifs de la GARDERIE SCOLAIRE** qui seront **applicables à compter du 1er janvier 2012**:

- journée	0.98 €
- mercredi – demi-journée – enfant domicilié ou scolarisé à Pouilly	2.50 €
- mercredi – demi-journée – enfant non domicilié et non scolarisé à Pouilly	5.02 €

2011-73 OBJET : SALLES MUNICIPALES – TARIFS applicables au 1er janvier 2012

M. le Maire rappelle les tarifs en vigueur au cours de l'année 2011 et demande au Conseil de fixer ceux qui seront applicables à compter de 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe ainsi les **tarifs des salles municipales** qui seront **applicables à compter du 1er janvier 2012** :

Salle des Fêtes :

- habitant de Pouilly – un jour	270 €
- habitant de Pouilly – deux jours	380 €
- extérieur Pouilly – un jour	500 €
- extérieur Pouilly – deux jours	625 €
- associations locales	125 €

Salle P Laurencery 104 €

Salle de St Martin de Boisy 52 €

2011-74 OBJET : MATERIEL – TARIFS applicables au 1^{er} janvier 2012

M. le Maire rappelle les tarifs en vigueur au cours de l'année 2011 et demande au Conseil de délibérer sur ceux de 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe ainsi les **tarifs du matériel** qui seront **applicables à compter du 1er janvier 2012** :

Table	1,20 €
Banc	0,60 €
Chaise	0,40 €

2011-75 OBJET : CIMETIERE – Concessions et cases de columbarium - TARIFS au 1^{er} janvier 2012

M. le Maire rappelle les tarifs en vigueur en 2011 et demande au Conseil de délibérer sur ceux de 2012. Il est proposé une augmentation de 2 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi les tarifs des **concessions et cases de columbarium qui seront applicables à compter du 1er janvier 2012** :

. concession trentenaire – emplacement simple	226 €
. concession trentenaire – emplacement double	398 €
. columbarium - case pour 30 ans	663 €

2011-69 OBJET : RÉALISATION D'UN PRÊT DE 90 000 € - CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE

MM. HUGUES, Adjoint, et NEMOZ, Conseiller Municipal, présentent les propositions des trois banques qui ont répondu à la demande de la commune. Il s'agit de la Banque Populaire, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

Seules les propositions à taux fixe ont été examinées. Le tableau comparatif est soumis à la réflexion du Conseil Municipal. Après étude, l'offre du Crédit Agricole Loire Haute Loire pour un prêt à taux fixe à échéances dégressives est retenue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat qui sera établi par le Crédit Agricole :

- Montant du prêt	90 000.00 €
- Taux	4.69 %
- Durée	20 ans

Adopté à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ CANTONALE

M. JAYOL, Conseiller général, a reçu les trois dossiers retenus par le Conseil municipal. Il demande que l'on fixe la priorité à donner à ces demandes.

A l'unanimité, le Conseil détermine en

- 1 : La réfection de la toiture du local technique
- 2 : La réalisation du parking et du mur rue de l'Egalité
- 3 : La réfection de l'ex local Jeunes.

2011-78 OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein

droit au taux de 1 %.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3.5 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Adopté à l'unanimité.

2011-70 OBJET : LOTISSEMENT « LES AULNES DE LA BÛCHE » CONVENTION ROANNAISE DE L'EAU/COMMUNE POUR LA GESTION DES RÉSEAUX

M. METTON, Adjoint chargé de la Commission Urbanisme, Environnement et Agriculture, présente le projet de convention déterminant les engagements de Roannaise de l'eau, le rôle de Roannaise de l'Eau et de la commune, les modalités de gestion des réseaux eaux pluviales, eaux usées, eau potable du futur lotissement communal.

Il précise que l'attribution du permis d'aménager implique le respect des prescriptions qu'il contient, notamment celles émises par Roannaise de l'Eau. Les plans d'exécution devront être validés par Roannaise de l'Eau. En cas de non-conformité, la commune procèdera aux travaux nécessaires.

La réception des travaux ne transfère pas à Roannaise de l'Eau la responsabilité de la propriété et de la gestion des réseaux et des ouvrages annexes en domaine privé. La commune reste propriétaire et responsable de l'entretien du réseau d'eau potable jusqu'au classement en domaine public. Pour les réseaux d'assainissement, la commune aura en charge la surveillance, l'entretien des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et le bassin aérien de rétention des eaux pluviales.

La commune, compétente en matière de voirie, espaces verts... s'engage à ne pas classer une partie de ces équipements sans avoir informé et sollicité l'avis de Roannaise de l'Eau. Si la commune classe en domaine public la voirie, elle s'engage également à classer le bassin de rétention et à prendre en charge son entretien.

La convention présentée prend effet à la date de sa signature et s'achève en cas de classement en domaine public de l'ensemble des réseaux et accessoires tels que définis à l'article 5-b.

M. METTON demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le document présenté.

Après délibération, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention définitive.

Adopté à l'unanimité.

2011-71 OBJET : LOTISSEMENT « LES AULNES DE LA BÛCHE » – CONVENTION ROANNAISE DE L'EAU/COMMUNE POUR LA GESTION DU BASSIN DE RÉTENTION

M. METTON, Adjoint chargé de la Commission Urbanisme, Environnement et Agriculture, présente le projet de convention déterminant la gestion du bassin de rétention qui sera créé dans le lotissement communal.

Il est précisé que Roannaise de l'Eau intégrera les ouvrages d'arrivée et d'évacuation des eaux pluviales clôturés et que la commune conservera dans son domaine (public ou privé) le nouveau bassin

paysager sans clôture.

De ce fait, la commune exercera toutes les prérogatives (jouissance, exploitation) et assumera toutes les obligations (entretien, responsabilité). Elle laissera libre accès à ses ouvrages pour Roannaise de l'Eau.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et durera tant que le bassin sera affecté à la rétention des eaux pluviales autres que celles de la voirie.

M. METTON demande au Conseil municipal de se prononcer sur le document présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention et autorise M. le Maire à signer le document définitif.

Adopté à l'unanimité.

2011-76 OBJET : CRECHE – Intervenants 2012

Mme DEMEURE BESSON informe le Conseil municipal que, pour l'année 2012, la Directrice et les Auxiliaires de Puériculture souhaitent reconduire l'intervention des intervenants, à savoir une psychologue et un professeur de musique.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour l'intervention à la crèche :

- . d'une psychologue : 15 h (dix séances de 1 h 30) - intervention par rapport au personnel ;
- . d'un professeur de musique : vingt séances de 0 h 45 - intervention au niveau des enfants.

Ces bases horaires pourront être modifiées dans la limite des crédits prévus.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer tout contrat ou document se rapportant à ces actions et précise que les crédits nécessaires seront prévus lors du vote du budget primitif 2012.

2011-80 OBJET : RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS – CONVENTION ANNÉE 2011-2012

Mme DEMEURE BESSON, Première adjointe, responsable de la Commission Enfance Scolarité Affaires Sociales, rappelle la convention signée le 16 mars 2011 instituant une participation annuelle des communes au fonctionnement du RASED.

La participation des communes avait été fixée à 26 € par classe pour l'année scolaire 2010/2011.

Une réunion de coordination a eu lieu le 10 novembre dernier au cours de laquelle a été présenté le projet de convention pour l'année 2011-2012.

Il est prévu un montant de 14 € par classe dont 10 € seront attribués à l'intervention du psychologue scolaire et 4 € à l'intervention du Maître d'Adaptation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal entérine le projet qui lui a été présenté et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

2011-77 OBJET : INDEMNITÉS de CONSEIL et de BUDGET du RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite à l'arrivée de Madame Valérie MOUSSIERE en

remplacement de Mme Danielle BROSSARD, il convient de délibérer afin de fixer **l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget** qui peuvent être allouées par la Commune à Madame le Receveur Percepteur pour notre Commune. Il rappelle que ces indemnités étaient préalablement accordées au taux maximum de 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Mme MOUSSIÈRE, Receveur municipal, **les indemnités de conseil et de budget au taux de 100 % à compter du 11 avril 2011**. Ces indemnités seront versées semestriellement.

2011 – 82 OBJET : AGRANDISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Le Conseil municipal de Pouilly les Nonains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir entendu l'exposé de M. THIVEND, Maire, concernant l'agrandissement du multi-accueil Le Jardin aux Câlins,

Après avoir pris connaissances des conditions d'obtention de la DETR et après en avoir délibéré, décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR, programmation 2012 pour le dossier cité en objet.

Le financement de l'opération sera le suivant :

Montant des travaux dossier PRO (projet) HT	529 786.00 €
Tva	103 838.06 €
Montant TTC	633 624.06 €

Subvention attendue de la DETR (20 % mini)	105 957.00€
Autres subventions sollicitées et acquises	
Région	21 750.00 €
Département	103 458.00 €
CAF	164 000.00 €
Enveloppe parlementaire	17 000.00 €

Autofinancement

Prêt	221 459.06 €
------	--------------

TOTAL	633 624.06 €
-------	--------------

La dépense est inscrite au budget de l'année 2011 et sera reportée au budget de l'année 2012, les travaux seront réalisés au cours de l'année 2012.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Adopté à l'unanimité.

DISTRIBUTION DU COLIS DE NOËL : FORMATION DES ÉQUIPES

Neuf équipes sont formées pour la distribution qui aura lieu le samedi 17 décembre:

MM. TATU-NEMOZ	M. MASTON-Mme BISSONNIER	MM. DUPERRAY-BUONO
MM. METTON-THIVEND	M. NELLY-Mme FAYOLLE	MM. MARTIN-HUGUES
Mmes DEMEURE BESSON-TAILLIER		Mme MACHILLOT-M. PROST
Mmes BURNOT-DAMUSEAU		

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été délibérées, la parole est donnée aux commissions.

COMMISSIONS

Commission Energies, développement durable : M. NELY rend compte de la réunion qui a eu lieu avec M. REYNAUD (SIEL), M. MATHIEU (ERDF), la famille POYET, MM. THIVEND, METTON et lui-même. Il s'agissait de définir les modalités d'extension du réseau électricité pour desservir le terrain de la famille POYET situé Chemin de la Guichette. Le coût des travaux sera pris en charge par les propriétaires.

Les travaux de renforcement du réseau électricité, route de St Romain, seront réalisés en sous terrain, ceux prévus en fonctionnement devraient être effectués d'ici la fin de l'année (passage au leds).

M. DESPREAUX (SAGE) effectuera une visite des installations de chauffage de certains bâtiments le vendredi 25 novembre.

Commission Sport, Culture, Loisirs : M. MARTIN indique que l'isolation acoustique de la gare du Tacot est réalisée, il reste à modifier l'éclairage (pose de pavés) et à réaliser la décoration.

Les achats pour les illuminations de fin d'année sont en cours.

La commission propose de modifier la formule de présentation des vœux : toute la population serait conviée et la cérémonie se déroulerait le dimanche matin.

Problème d'invasion de mouches à la bibliothèque et à la mairie (en particulier grenier). Les diverses interventions dans les communes voisines ayant le même problème n'ont pas donné satisfaction. Une recherche sera faite sur un site internet pour acquérir un piège à mouches.

Commission Information Communication : Mme MACHILLOT rappelle que le bulletin sera distribué à partir du 14 janvier 2012, que la remise des trophées de la communication se fera vendredi 25 novembre et que la carte de vœu du Maire est en cours de réalisation.

Commission Cadre de vie : Samedi 5 novembre, une réunion sur l'opération de préservation et de valorisation des vergers et arbres fruitiers « OPAV » s'est tenue en mairie. M. MAURICE Nils, coordonnateur, est venu présenter le projet. La Communauté de Communes de la Côte Roannaise et celle de l'Ouest Roannais sont intéressées par l'opération. La première phase consiste à trouver un terrain pouvant abriter les porte-greffes (éventuellement terrain derrière la salle multisports). M. MASTON indique que la commune pourrait mettre en place un verger communal (emplacements école élémentaire, crèche, rond point de la Bûche...). Une information à destination des particuliers sera faite dans le bulletin municipal de janvier 2012. Un appel sera lancé aux personnes expertes en taille pour des journées de formation. Une réunion aura lieu début décembre avec la CCCR pour rédiger le questionnaire destiné aux particuliers.

La commission fait appel à la population pour la décoration des sapins.

Commission voirie : Les travaux 2011 sont pratiquement terminés. Chemin de la Bigotière, le problème sera atténué mais ne sera pas réglé en totalité en cas de fort épisode pluvieux. Seule une étude plus approfondie et plus large peut permettre de trouver des solutions adaptées au problème.

M. BUONO indique que le changement de priorité, Allée de la Tuilerie, prendra effet après parution du bulletin municipal.

M. METTON informe le conseil du prêt d'un tracteur dans l'attente de la livraison prévue en décembre. La balayeuse a été livrée et le girobroyeur le sera prochainement.

Informations diverses

La Croix Marquet a été refaite et posée par l'entreprise SCHRACK.

La réunion de la commission d'Appel d'offres pour l'ouverture des plis de l'agrandissement du multi-accueil est reportée au lundi 5 décembre à 14 h 00.

M. THIVEND fait part des 20 ans de Musicor qui seront fêtés samedi 19 novembre en soirée à la salle multisports.

Les personnes présentes dans le public soulignent la participation importante de la population aux cérémonies du 11 Novembre. Il est indiqué que mardi 7 février 2012, une conférence aura lieu sur les nitrates (rappel des problèmes d'algues, de mouches dans la Loire).

La séance se termine à 23 h 30.

Bernard THIVEND

Isabelle DEMEURE BESSON

Claude HUGUES

Eric MARTIN

Jean-Luc METTON

Christian BUONO

Laurent FROMENT

Gisèle AULOIS

Walter MASTON

Pascale MACHILLOT

René PROST

Philippe NEMOZ

Catherine DAMUSEAU

Patrick TATU

Michel NELY

Maryline BURNOT

Marie-Pierre FAYOLLE